



Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02036138

HAL Id: hceres-02036138

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036138>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences maïeutiques

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement (BISE)

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie – UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé se déroule sur 3 ans. Il correspond au grade de licence et sanctionne le 1^{er} cycle d'études (180 european credit transfer system - ECTS). Les 6 semestres de formation du DFG ont pour but de donner aux étudiants les connaissances de base en sciences physico-chimiques, sciences biologiques, sciences médicales, sciences du médicament et sciences humaines.

La Première année commune aux études de santé (PACES - 60 ECTS), comprend un tronc commun de 7 unités d'enseignements (UE) dispensées sous forme de cours magistraux (CM) et d'enseignements dirigés (ED) et une UE spécifique de chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique. Chaque filière a son propre numerus clausus avec un concours et un classement spécifique et chaque étudiant a la possibilité de participer aux épreuves des 4 concours. Depuis la rentrée 2015, la faculté de médecine de Caen a ouvert une 5^{ème} filière permettant aux étudiants de PACES d'intégrer la formation en masso-kinésithérapie. Le dossier transmis par l'établissement ne précise pas le nombre d'étudiants PACES intégrés dans cette nouvelle filière au concours 2016.

L'UE spécifique maïeutique permet d'acquérir des connaissances indispensables à l'exercice du métier de sage-femme telles que l'anatomie du bassin chez la femme et l'histologie de l'appareil reproducteur.

La 2^{ème} année a pour objectif un enseignement encore généraliste, comprenant une mutualisation de quatre UE avec la filière médecine. La 3^{ème} année est axée exclusivement sur les enseignements en lien avec les compétences de la sage-femme en obstétrique, et gynécologie. Un enseignement pratique, surtout en 3^{ème} année, vient compléter les apports théoriques.

Les étudiants admis en médecine, pharmacie et maïeutique poursuivront leurs études à l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN. Les 21 étudiants reçus en 2^{ème} année d'odontologie doivent intégrer une autre université, l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN ne disposant pas d'une faculté d'odontologie. Le dossier transmis par l'établissement ne fournit aucune information sur leur devenir.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

L'information donnée aux lycéens et étudiants sur le contenu de la formation est satisfaisante. L'aide interne à la préparation des concours est bien structurée avec un tutorat organisé et supervisé par les enseignants. Les tuteurs sont des étudiants de 2^{ème} et de 3^{ème} année (DFG), rémunérés par l'université et choisis par la commission mixte PACES. Ce tutorat est particulièrement bien organisé et connaît un vrai succès auprès des étudiants de PACES : 1240 inscrits en 2014. L'UFR (unité de formation et de recherche) de médecine fournit pour chaque colle les grilles réponses type (275 000 en 2014-2015).

La commission mixte PACES, équivalent d'un conseil de perfectionnement, est très active. Elle constitue un organe de réflexion, d'observation et de concertation visant à assurer le suivi et l'évolution locale de la PACES. Ses propositions transmises aux conseils de pédagogie et au conseil de gestion concernent les points suivants : élaboration du calendrier universitaire, sélection des tuteurs, modification des contenus pédagogiques, intégration de la filière masso-kinésithérapie à la PACES, organisation de la journée des métiers, recueil des remarques et suggestions des étudiants tuteurs sur le déroulement de la PACES, analyse de l'impact des mesures prises sur le taux de réussite des étudiants.

Le dossier ne fait pas état d'une évaluation des enseignements par les étudiants.

La formation proposée est globalement bien structurée. On relève cependant plusieurs points à améliorer : des volumes horaires très importants en semestre 1 (UE 1 et UE 2, en particulier) dans le tronc commun et surtout un choix de coefficients ne faisant porter la sélection dans une filière donnée que sur ses UE spécifiques et donc sur un volume réduit de connaissances, enfin l'absence de mutualisation de l'UE spécifique pharmacie avec les trois autres. L'utilisation des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) mériterait d'être mieux exploitée dès la PACES. La participation des enseignants de maïeutique et d'odontologie n'est signalée ni dans l'enseignement des UE spécifiques ni au jury de fin d'année.

Le cadre de réorientation des étudiants est bien codifié. Celle-ci est possible dès la fin du 1^{er} semestre avec facilitation de passage de la PACES vers les sciences de la vie et STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives). Un tutorat existe pour aider les étudiants à valider les UE non acquises du 1^{er} semestre.

En fin de 2^{ème} semestre, il existe une réorientation pour les étudiants n'ayant pas validé 60 ECTS : soit intégration en L2 (licence 2^{ème} année) dans certaines licences en fonction des notes et des proximités de programme, soit validation complète du semestre 1 et validation partielle ou non du semestre 2.

En fin de 2^{ème} semestre, les étudiants ayant validé 60 ECTS mais non classés en rang utile (étudiants « reçus-collés ») peuvent passer en L2 de licence STAPS.

Cependant, aucune analyse chiffrée de ces effectifs d'étudiants réorientés n'a été transmise.

S'il faut souligner la pertinence de ces réorientations en fin de PACES, on peut regretter qu'elles soient insuffisamment utilisées par les étudiants en raison probablement de la possibilité offerte à tous de redoubler, quels que soient les résultats obtenus. Enfin, une analyse des résultats des étudiants classés en rang utile prenant en compte leurs choix exprimés initialement serait particulièrement intéressante.

Points forts :

- Commission mixte PACES très active.
- Rôle important du tutorat organisant des colles hebdomadaires et des examens blancs.
- Procédure satisfaisante de réorientation après échec au concours.
- Information très satisfaisante des lycéens.

Points faibles:

- Possibilité de redoublement pour tous, sans prise en compte des résultats obtenus aux épreuves du concours.
- Volumes horaires trop importants dans certaines UE du tronc commun.
- Coefficients peu différents d'une filière à l'autre dans le tronc commun.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Conclusions :

Globalement, les solutions proposées par l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN pour l'organisation de la PACES doivent être considérées comme efficaces et satisfaisantes. Cependant, dans le cadre d'une autoévaluation qu'il est nécessaire de mettre en place et qui devra s'appuyer, en particulier, sur la commission mixte PACES, une réflexion doit s'engager sur deux points principaux : les conditions du redoublement des étudiants, incluant une analyse fine de la réussite des primants et des redoublants ; l'organisation de certaines UE (volumes horaires, mutualisation entre filières, répartition des coefficients). Enfin, il semble souhaitable d'intégrer les enseignants de maïeutique et le responsable de la filière odontologie de l'université de Rennes dans les jurys de fin d'année.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

1- Information des étudiants sur la PACES	<p>L'information des étudiants sur le contenu de la PACES est bien organisée. Plusieurs moyens de diffusion sont utilisés : journée du lycée en novembre et décembre de l'année précédente, accès au site de la faculté de médecine à partir du mois de mai, présentation de la PACES dans les lycées de la région par des tuteurs.</p> <p>Un accueil des étudiants inscrits est organisé le 1^{er} jour de la rentrée pendant une demi-journée : les choix des filières sont présentés avec résultats statistiques de réussite pour chacune des filières et le numerus clausus correspondant. En revanche, il ne semble exister aucune information sur les compétences attendues.</p> <p>L'accueil des étudiants en situation de handicap est organisé. Ils disposent de conditions particulières adaptées à chacun après avis de la médecine préventive (temps supplémentaire, composition en salle particulière, utilisation d'un ordinateur, etc.). Le cas des salariés n'est toutefois pas évoqué. On ne note aucune information pour les étudiants ayant des contraintes autres.</p> <p>Une présentation claire est faite des débouchés offerts et des réorientations possibles dès le 2^{ème} semestre, avec l'organisation d'une journée des métiers en janvier.</p>
2- Structure et organisation de la PACES	<p>Les modalités pédagogiques sont classiques : 2/3 de cours magistraux (CM) en visio-conférence sur 2 amphis et diaporama mis sur Moodle ; 1/3 des enseignements sous la forme d'enseignements dirigés (ED) donnés par groupe de 150, 100 ou 50 étudiants en fonction de la matière enseignée. On peut toutefois s'interroger sur la différence entre un ED de 150 étudiants et un CM.</p> <p>La répartition des UE entre les 2 semestres est satisfaisante, permettant une réorientation dès la fin du 1^{er} semestre.</p> <p>Toutefois les volumes horaires sont très élevés dans certaines UE : l'UE1 avec 112 heures 50, l'UE2 avec 89 heures et les UE spécifiques (70 heures en médecine).</p> <p>On note un déséquilibre en terme de volume d'enseignement entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre : 279 heures au total (CM + ED) pour le 1^{er} semestre (en réalité sur 3 mois) et 241 à 255 heures selon les filières pour le 2^{ème} semestre sur 4 mois.</p> <p>Les coefficients sont peu différents d'une filière à l'autre dans le tronc commun faisant porter la sélection dans une filière donnée principalement sur les UE spécifiques.</p> <p>Il existe une mutualisation correcte des UE entre les filières spécifiques de médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie. En revanche aucune heure des UE spécifiques de la filière pharmacie n'est mutualisée avec une autre filière ce qui n'incite pas les étudiants à préparer le concours de pharmacie hormis ceux ayant une motivation forte.</p>
3- Organisation du concours	<p>La nature des épreuves est classique, sous forme de QCM dans toutes les UE, sauf pour l'UE 7 <i>santé société humanité</i> où il y a des QCM et Questions Rédactionnelles nécessitant une double correction.</p> <p>L'organisation matérielle du concours est satisfaisante de même que celle de la correction des copies.</p>
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	<p>Il existe un tutorat avec des tuteurs rémunérés (ce qui est rare) choisis par la commission mixte PACES. Les critères de choix ne sont pas communiqués. Ces tuteurs organisent un stage de pré-rentrée lors de la dernière quinzaine d'août, permettant à l'étudiant de se familiariser avec les locaux et les sujets abordés pendant les cours.</p> <p>Chaque tuteur accompagne un groupe d'au moins 25 étudiants (1240 inscrits en PACES pour l'année 2014-2015). Cet accompagnement se traduit par des conseils, des questions posées sur un forum et par l'élaboration et la correction de « colles » chaque semaine et d'épreuves de concours blanc (1 par semestre), celles-ci étant supervisées par des enseignants. L'UFR de médecine fournit pour chaque colle les grilles réponses type (275 000 en 2014-2015).</p> <p>Aucun élément n'est fourni sur la prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon.</p>

<p>5- Réorientation</p>	<p>Début janvier, est organisée une journée des métiers dont le but est d'informer les étudiants sur les différentes filières accessibles par la PACES ainsi que sur les autres cursus possibles en cas d'abandon de la PACES.</p> <p>En fin de 1^{er} semestre, une réorientation est possible avec facilitation de passage de la PACES vers les sciences de la vie et STAPS.</p> <p>En fin de 2^{ème} semestre, une réorientation est possible pour les étudiants « collés » (ayant une moyenne inférieure à 10/20) avec, soit intégration en L2 dans certaines licences en fonction des notes obtenues dans les UE de PACES et des proximités de programme, soit validation complète du semestre 1 et validation partielle ou non du semestre 2.</p> <p>En fin de 2^{ème} semestre, les étudiants « reçus-collés » (étudiants ayant obtenu une moyenne supérieure à 10/20 mais non classés en rang utile), peuvent intégrer la formation STAPS en L2. Ils peuvent également bénéficier de validations d'UE en vue de poursuivre une 2^{ème} année de la licence dans le domaine des sciences de la vie. Par ailleurs, les étudiants « reçus-collés » en PACES sont exemptés de l'épreuve écrite d'admissibilité en école de formation aux soins infirmiers (Institut de formation en soins infirmiers, IFSI) et, s'ils satisfont aux épreuves orales d'admissions, admis directement en première année.</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>L'UFR de Caen n'a pas mis en place le dispositif de réorientation selon l'article 11 de l'arrêté du 28 octobre 2009 qui consiste en la possibilité de réinscription ultérieure après validation de 60 ECTS dans d'autres formations universitaires. Tous les étudiants de PACES peuvent s'inscrire en redoublement, quel que soit leurs résultats, ce qui est regrettable.</p>
<p>TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>7- Effectifs et résultats</p>	<p>Depuis 5 ans, une légère augmentation du nombre d'inscrits (toutes filières confondues) est observée. Il en est de même pour le pourcentage de redoublement et le nombre de « reçus-collés ». Les effets du redoublement sur la réussite au concours n'ont pas été communiqués. Toutefois, les étudiants qui ont fait le choix de s'inscrire à plusieurs concours réussissent mieux s'ils sont doublants et ce pourcentage augmente sur les 5 dernières années.</p> <p>Concernant l'origine du baccalauréat, la quasi-totalité des reçus à l'issue de la PACES (toutes filières confondues) provient d'un baccalauréat scientifique.</p> <p>Selon la filière choisie, et à titre d'exemple, le pourcentage de classés en rang utile par rapport aux étudiants présents aux épreuves varie de 11,7 % (maïeutique) à 37,3 % (pharmacie) pour l'année 2014-2015. Les chiffres des années antérieures n'ont pas été fournis. Ce résultat est en relation directe, pour chaque filière, avec le ratio entre le nombre de places disponibles et le nombre de candidats présents au concours. Il ne rend donc pas compte de la difficulté des concours respectifs. Une analyse plus fine des pourcentages de réussite tenant compte de l'ordre des choix serait certainement plus instructive et plus valorisante.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Aucun résultat n'est donné sur le devenir des étudiants réorientés. Un projet de mise en place de ce suivi est signalé avec l'aide de la Cellule d'aide au pilotage de l'université.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>L'équipe pédagogique dédiée à la PACES comprend 61 enseignants des facultés de médecine et de pharmacie dont 5 non titulaires (chef de clinique assistant et assistants hospitalo-universitaires), 2 enseignants d'autres composantes de l'université et 5 professionnels.</p> <p>On ne dispose pas du nombre d'enseignants participant aux ED. Chaque UE du tronc commun est coordonnée par un binôme (hospitalo-universitaire de médecine et enseignant de pharmacie). L'UE spécifique d'odontologie est sous la responsabilité d'un professeur des universités - praticien hospitalier (PU-PH) d'odontologie de Rennes. La faculté de Caen ne précise pas si ce PU-PH participe à l'enseignement. A noter que la composante odontologie n'existe pas à Caen.</p> <p>Le jury du concours est constitué par les binômes coordonnant chaque UE. Il n'est pas précisé si le coordinateur d'odontologie ainsi que les responsables des écoles de maïeutique font partie du jury.</p>

10- Conseil de perfectionnement	Une commission dont la composition est proche de celle d'un conseil de perfectionnement (excepté l'absence d'intervenants extérieurs) a été mise en place depuis 2013-2014. Des étudiants tuteurs de DFGSM 2 et 3 y participent. Cette commission mixte PACES, visant à assurer le suivi et l'évolution locale de la PACES est un organe de réflexion, d'observation et de concertation. Les propositions sont soumises au conseil de pédagogie et au conseil de gestion.
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	Le dossier fourni par l'établissement ne donne aucune information sur ce point.
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière maïeutique	Le nombre d'étudiants inscrits en PACES et concourant pour la filière maïeutique décroît régulièrement depuis la mise en place de la PACES : 328 étudiants en 2010, 249 en 2014. Le numerus clausus annoncé est de 25 et inchangé depuis 5 ans, ce qui majore les taux de réussite.

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

La présentation de ces deux années répond globalement aux objectifs de l'arrêté du 19 juillet 2011 concernant l'organisation des enseignements et des contrôles de connaissances.

La mutualisation de 4 UE (sémiologie générale, tissu sanguin et système immunitaire, hormonologie de la reproduction, génétique médicale) est réalisée avec l'UFR de médecine (2^{ème} et 3^{ème} année). La participation des étudiants de 2^{ème} année en sciences maïeutiques au tutorat de la PACES est une initiative originale. Le tutorat est poursuivi sous la forme d'un parrainage, accompagnement traditionnel dans le cadre de l'apprentissage d'un métier. A la lecture des documents fournis, souvent discordants, l'enseignement est majoritairement assuré par des enseignants non académiques (près de 73 %). De façon générale, l'enseignement est dispensé essentiellement sous forme de cours magistraux et travaux pratiques. Les méthodes pédagogiques innovantes (TICE, simulation) sont peu utilisées. L'acquisition de compétences complémentaires n'est pas suffisamment encouragée : le C2i est « recommandé », la structure de formation propose des UE optionnelles en lien avec les évolutions sociétales, mais il n'y a pas de mutualisation avec les autres filières de formation en santé, pas d'accès à d'autres compétences ou à un parcours recherche. Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants, le dossier présenté par l'établissement fournit des informations contradictoires quant à sa réalité même. Ce point devra être clarifié. Il n'y a pas d'autoévaluation de la formation. Cependant le taux de réussite est très satisfaisant (entre 98 et 100 %). Enfin, il n'est pas fait mention de la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

Globalement, le nombre d'enseignants universitaires dans les équipes pédagogiques mériterait d'être augmenté. A ce titre, il paraît très souhaitable qu'une formation universitaire spécifique soit proposée aux sages-femmes participant aux enseignements, ce qui favoriserait l'intégration de la formation au sein de l'université.

Points forts :

- Participation des étudiants au tutorat organisé en PACES.
- Ouverture sur les sciences humaines et sociales à travers les UE optionnelles.
- Bon taux de réussite en 3^{ème} année d'études.

Points faibles :

- Peu d'incitation à l'acquisition de compétences complémentaires (C2i, initiation à la recherche) ou d'informations sur cet item (UE optionnelles dépendant d'autres masters).
- Absence d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.

- Modalités d’enseignement reposant encore trop sur des méthodes traditionnelles.
- Collaboration insuffisante avec l’université dans l’enseignement et le pilotage de la formation.
- Participation insuffisante des sages-femmes enseignantes à l’enseignement théorique.

Conclusions :

Le manque de nombreuses informations dans le dossier fourni par l’établissement est un frein à une analyse détaillée de la formation. Malgré quelques innovations (mutualisation de certains enseignements avec l’UFR de médecine), le dispositif de formation doit encore progresser dans le sens de l’universitarisation : plus forte mutualisation des enseignements avec d’autres formations, participation plus affirmée de l’établissement dans les structures de pilotage, recours aux TICE, développement de l’acquisition de compétences complémentaires et des méthodes de simulation, notamment.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Le cadrage de la formation répond aux directives ministérielles en respectant la semestrialisation. Cependant, le nombre d’heures d’enseignement en présentiel est très important (947 heures sur le cycle, soit une moyenne de 35 heures par semaine).</p> <p>On relève certaines incohérences concernant le nombre d’ECTS attribué aux différentes UE. Cet aspect est particulièrement sensible pour les UE gynécologie (5 ECTS = 33 heures, UE tissu sanguin 5 ECTS = 26 heures) et pour l’UE maïeutique-obstétrique. Celle-ci n’est quasiment pas abordée en 2^{ème} année (2 ECTS/16 ECTS répartis sur le 1^{er} cycle). Bien que les données concernant les modalités pédagogiques manquent de précisions (% TP/ED par rapport aux CM, objectifs et intitulés des enseignements), celles-ci font état de séances en petits groupes, ce qui favorise les acquisitions théoriques et cliniques.</p> <p>Les enseignements pratiques réalisés par simulation sont très insuffisamment développés (3 heures en 2 années). Il n’est pas mentionné si ce type de simulation est intégré à d’autres formes d’enseignement (relation patient-soignant et jeux de rôle, réplique d’une chambre, d’une situation clinique) et il ne semble pas y avoir recours aux moyens modernes faisant appel à la technologie informatique. Le dispositif actuel doit être valorisé, en multipliant les circonstances d’apprentissage.</p> <p>Les UE optionnelles doivent être mieux définies car elles valident 12 ECTS sur les 2 années. Les thématiques qui font appel aux sciences humaines sont pertinentes ; cependant leur organisation n’est pas définie quant au nombre d’heures par thème, à la qualification des enseignants et à leurs modalités d’enseignement.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>L’implication dans le tutorat des étudiants de PACES est importante et trouve une suite dans le parrainage mis en place en 2^{ème} et 3^{ème} année, qui devrait être davantage détaillé.</p> <p>L’utilisation de la plate-forme numérique permet une diffusion des informations et cours aux étudiants, mais le recours aux TICE est à mettre en place.</p> <p>Conformément à l’arrêté de juillet 2011, la validation du C2i niveau 1 est obligatoire entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année. Il est donc indispensable de mettre en place des modalités d’enseignement adaptées. Il est possible de suivre des UE d’autres masters, mais il n’y a pas d’informations sur la nature de ces masters.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>En dehors des informations pratiques concernant le déroulement de l'année (emplois du temps, stages), aisément accessibles car mises en ligne, il n'est pas clairement indiqué si les compétences attendues sont présentées dès la rentrée.</p> <p>L'affectation d'une sage-femme référente à une promotion, de même que la mise en place du parrainage sont des mesures intéressantes. Cependant, les objectifs de ces dispositifs ne sont pas détaillés.</p> <p>L'aide apportée aux étudiants souhaitant une réorientation est modeste, mais réelle : aide à la constitution de leur dossier et à la rédaction de leur lettre de motivation ou à la préparation d'un entretien. Il est à noter qu'en 5 ans, seuls 2 étudiants ont souhaité se réorienter.</p>
4- Ouverture à l'international	<p>Les stages à l'étranger sont possibles, y compris au sein d'un programme Erasmus, mais aucune précision n'est apportée sur ce programme, ses modalités : durée du stage, financement, validation des acquis, notamment. Aucun étudiant n'y a eu recours à ce jour.</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>Dans les deux instances que sont le conseil technique et le conseil pédagogique, la représentation de l'université se limite au doyen de médecine et au conseiller scientifique et d'enseignement, qui est généralement PU-PH en gynécologie et obstétrique (2 participants sur 18 personnes). Cette faible représentation suggère que la collaboration entre les structures universitaires et d'école n'est encore pas suffisamment installée. Les autres participants sont les sages-femmes enseignantes, 4 étudiants élus par leurs pairs, un représentant de l'organisme gestionnaire (l'hôpital), un ou deux représentants des enseignants et un représentant de la région.</p> <p>Les enseignants « académiques » (PU et maître de conférences des universités - praticien hospitalier (MCU-PH) et chef de clinique assistant (CCA)) ne participent que modestement aux enseignements théoriques. Sur 815 heures, en 2 ans, ils n'assurent que 127 heures (soit 15,5 %).</p> <p>Il est surprenant que, d'après les éléments du dossier transmis, les « sages-femmes enseignantes » (dont le niveau académique n'est pas précisé) n'assurent chacune que moins de 20 heures d'enseignement par an. On peut supposer qu'elles assurent de nombreuses tâches administratives, puisqu'un seul adjoint administratif est dédié à la structure. Une identification des missions pouvant être réalisées au niveau d'un secrétariat (planification des enseignements, courriers, saisies des notes) serait souhaitable. La structuration d'un pôle scolarité optimiserait l'enseignement assuré par les sages-femmes enseignantes.</p> <p>L'absence de documents illustrant les démarches évaluatives, dont l'autoévaluation, montre que la culture de l'évaluation et tous les outils qui s'y rapportent restent encore à créer, de même que la démarche d'autoévaluation ainsi que le recueil et l'analyse d'indicateurs que cette dernière implique.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>Le taux de réussite des étudiants est très bon, proche de 100 %. Depuis 2010, deux étudiantes ont bénéficié des dispositifs de passerelles entrantes : l'une issue de la filière pharmacie, l'autre titulaire d'un master d'histoire, sans qu'il soit fait mention d'aide à la mise à niveau de ces étudiants. Comme signalé précédemment, le nombre d'étudiants ayant désiré interrompre leurs études et se réorienter est extrêmement faible (2 étudiantes, en 5 ans).</p>

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION

Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques, champ de formation Biologie intégrative, santé, environnement

Concernant certains points de la Synthèse de l'évaluation de deuxième et troisième année

Le C2I est non seulement recommandé mais les inscriptions et validations sont étroitement contrôlées par la sage-femme enseignante référente de l'année en cours, dès la 2^{ème} année, et à nouveau en 3^{ème} année pour les rares étudiants qui ne l'ont pas validé.

La validation d'une année universitaire ne peut être subordonnée à l'obtention de ce certificat.

L'évaluation de chaque année de formation est réalisée comme suit :

Les étudiants donnent un avis sur l'organisation, les enseignements théoriques et les terrains de stage, par écrit et de façon anonyme.

Leurs commentaires, avis et propositions sont évoqués en réunion pédagogique. Les actions correctrices sont mises en œuvre si besoin : annulation de redite de cours ou mise en place de cours ou TP manquants et contacts et réajustements avec les référents de stage.

Les outils d'évaluation de l'Université ne sont pas utilisés au sein de l'école.

La formation des sages-femmes enseignantes : afin d'être en mesure de dispenser des enseignements spécifiques, 3 des 6 sages-femmes enseignantes ont un Master 2 :

Ethique en santé de l'AP-HP - Sciences de l'éducation option recherche de l'Université de Caen - Management de l'IAE de l'Université de Caen.

Pour les 3 autres, 2 ont le certificat cadre de Dijon (Réglementaire) et 1 est clinicienne : bi appartenant service de gynécologie-obstétrique du CHU - école de sage-femme.

Au cours de ce 1^{er} cycle, les 3 sages-femmes enseignantes (205 équivalent temps plein sur chaque cycle) dispensent chacune en moyenne, 75 H de CM-ED-TP à l'école et assurent 150 heures d'enseignement clinique sur les terrains de stage, soit 225 heures pour l'année universitaire.

1-Structure générale et modalités pédagogiques

Le volume horaire de cours d'Obstétrique est volontairement bas : 22H pour 2 ects, afin de ne pas pénaliser les éventuelles passerelles entrantes.

Les enseignements de cette UE en SMA2 correspondent aux objectifs de stage fixés en cette fin d'année.

2-Dispositifs particuliers

Les UE Optionnelles sur ce 1^{er} cycle :

Relation à l'autre, proposée aux étudiants sous forme d'atelier Chant 15heures et

Théâtre 30 heures. L'idée est de leur permettre de s'ouvrir à l'autre après une ou deux années de PACES très centrées sur eux.

Chant, 8 étudiants, séances dispensées par un professeur de chant, issu du conservatoire de musique.

Théâtre, 15 étudiants dirigés par un metteur en scène du TANIT Théâtre régional.

A l'issue de ces enseignements, une représentation est ouverte au public, combinant chant et la pièce montée par les étudiants.

Place de l'enfant dans la société : 10 étudiants, pour 10H d'ED dispensées par une doctorante de sociologie.

Sociologie de la Sexualité : (remplace sexualité et procréation) concerne 30 étudiants, est mutualisée avec médecine et dure 12heures, CM et ED. Cet enseignement est dispensé par un MCU de l'UFR Humanité et sciences sociales.

Prise en charge de la douleur : 9 étudiants, 3 intervenants : 2 médecins psychiatres et une doctorante de sociologie.

Place de la femme dans la société : 12 étudiants, enseignement en ED assuré par une agrégée de philosophie.

3-Dispositifs en place

Chaque rentrée, il est remis, à tous les étudiants, et décrypté un exemplaire du projet pédagogique (UE-Stages-Objectifs de stage et modalités de contrôle des connaissances) de l'année en cours avec le règlement intérieur de l'école.

4-Eléments du pilotage

L'école de sage-femme est une école hospitalière, ce qui explique le grand nombre de Praticiens Hospitaliers qui interviennent.

La future intégration universitaire de l'école permettra une plus grande implication des universitaires et la mutualisation de moyens comme les services de scolarité.

Evelyne GIFFARD
Directrice de l'école de sage-femme

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE